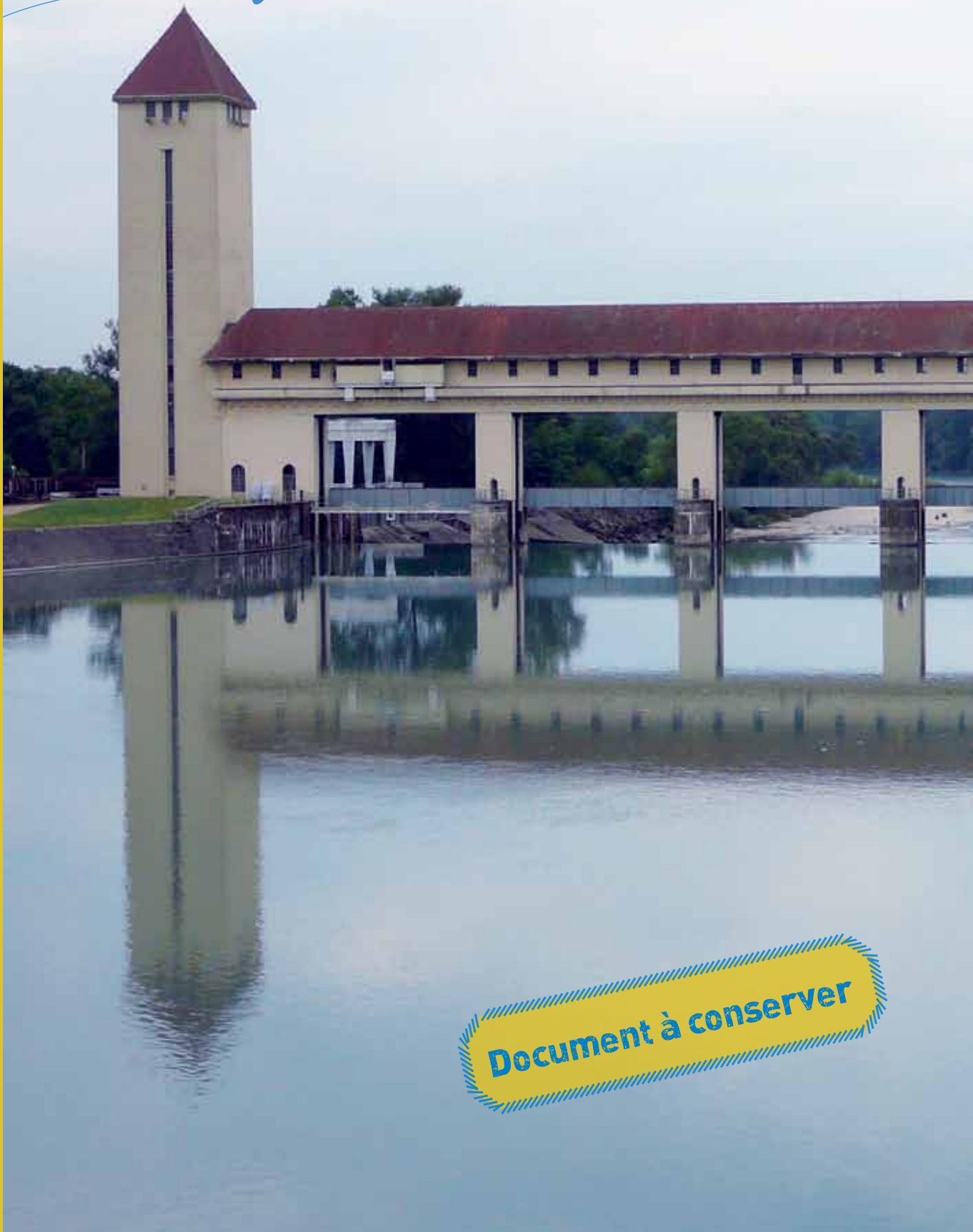




DICRIM de Niévroz

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le guide de votre sécurité



Document à conserver

DICRIM ÉDITO

De nombreuses communes françaises sont exposées à des risques qualifiés de majeurs.

Maîtriser de tels évènements c'est avant tout prévenir.

Dès 2001, la municipalité s'est mobilisée pour répondre à ce besoin réglementaire et vous informer des risques encourus sur le territoire de la commune.



En 2011, nous engageons une refonte complète des documents, avec la réalisation d'un nouveau **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM), plus détaillé et plus complet. Ce DICRIM s'articule autour d'un certain nombre de fiche informative par risque.

Vous trouverez des éléments d'informations, des consignes de sécurité et les **bons réflexes pour chaque type de risque**.

Toutefois, la municipalité se tient à votre disposition pour compléter ces informations le cas échéant.

En parallèle et en remplacement de l'ancien Plan de Secours, l'équipe municipale a décidé de s'équiper d'un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS).

Ce document opérationnel à usage interne, recense l'ensemble des ressources propres à la commune, réunit des informations nécessaires à la **gestion d'évènements graves** et synthétise l'organisation de la gestion de crise au sein de la commune.

Le maire,

Patrick BATTISTA

Sommaire :

Edito	1
Définition du risque majeur	2
Niévros face au risque	3
Points de rassemblement	4
Le risque "inondation"	5 et 6
Le risque "séisme"	7
Le risque "météorologie"	8
Le risque "rupture de barrage"	9
Le risque "transport de matières dangereuses"	10
Informations pratiques	

DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en **trois grandes familles** :

- les **risques naturels** : inondation, mouvements de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique ;
- les **risques technologiques**, résultant de l'action humaine. Ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrage ;
- les **risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisations.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une **faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- une **énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats, etc.) ou aux mouvements sociaux (émeutes, etc.) non traités dans ce dossier.

Quels sont les risques à NIÉVROZ ?

La commune de Niévroz est exposée à :

- 3 risques naturels :
 - inondation
 - séisme
 - météorologie
- 1 risque technologique :
 - rupture de barrage
- 2 risques de transport de matières dangereuses :
 - transport de surface
 - transport souterrain

CADRE LÉGISLATIF

L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

NIÉVROZ FACE AU RISQUE

Comment est géré le risque à NIÉVROZ ?

La Commune de Niévroz s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document à usage interne à la municipalité a pour objet d'organiser l'alerte, l'information et la protection de la population.

Il recense les risques existants sur la Commune, organise les services municipaux en cas de crise et sert à la coordination avec les différents services de secours extérieurs (Préfecture, pompiers, gendarmerie, etc.).

Enfin, il est régulièrement mis à jour (numéro de téléphone, changement de personnel, etc.).

Un petit peu d'Histoire...

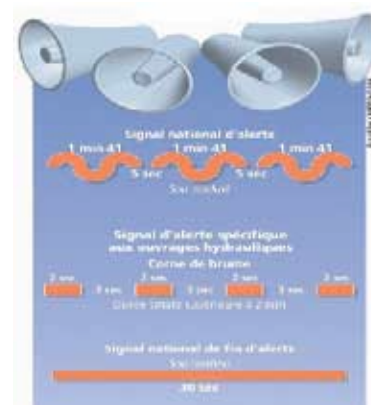
La Commune de Niévroz a connu 2 arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour inondation en mai 1983 et février 1990 mais des crues importantes ont aussi été relevées en février 1977 et novembre 2002. Elle a également ressenti un séisme en 2004 d'une intensité de 3 sur 9 sur l'échelle de Richter, c'est-à-dire mineur.

Comment est donnée l'alerte à NIÉVROZ ?

- par un véhicule muni d'un haut-parleur ;
- par la sirène d'alerte : à titre d'information, l'alerte répondant aux normes nationales pour les villes équipées de sirènes respecte le schéma ci-contre.

Vous pouvez écouter ce signal au n° vert 0 800 50 73 05.

- par un système de téléalerte : diffusion de messages d'alerte téléphonique par appel, SMS, télécopie et/ou courriel. Pour vous inscrire à ce système, il vous suffit de fournir vos coordonnées (portable, mail, fax) à la Mairie de Niévroz.



4 RÉFLEXES À RESPECTER QUEL QUE SOIT LE RISQUE



Ecoutez la radio (97.6) pour connaître les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes de sécurité et les mettront à l'abri.

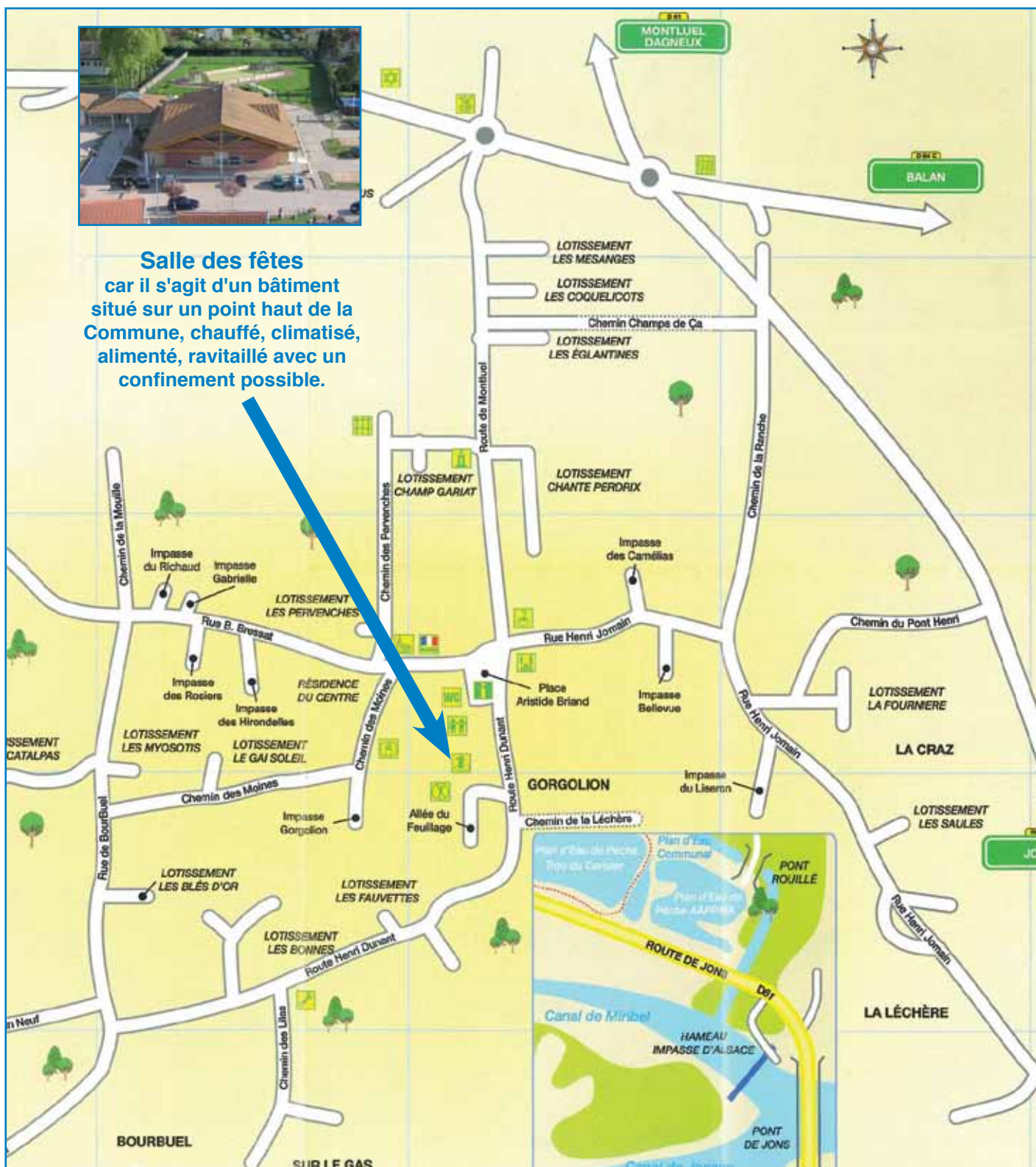


Ne téléphonez pas : évitez d'encombrer les lignes pour les secours.



Pensez à sécuriser vos biens en fermant portes et fenêtres si vous devez quitter votre domicile.

POINTS DE RASSEMBLEMENT



En cas de **rupture de barrage**, le point de rassemblement est le **collège de Montluel**.

Qu'est ce que c'est ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due au débordement de cours d'eau, suite à une augmentation de son débit, provoquée par des pluies importantes et/ou la fonte de stocks neigeux.

L'inondation peut se traduire par :

- un débordement direct de cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation d'eaux pluviales : il s'agit alors d'inondation de plaine ;
- une crue torrentielle, souvent de courte durée mais dévastatrice par la vitesse du courant chargé de matériaux emportés ;
- un ruissellement en secteur urbain ou sur les côtières.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations ;
- la surface et la pente du bassin versant ;
- la couverture végétale, la capacité d'absorption du sol ;
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Le cas de NIÉVROZ

La Commune de Niévroz est confrontée au risque d'inondation provenant d'une montée des eaux du Rhône pour lequel un Plan des Surfaces Submersibles a été établi.

De plus, la rivière la Sereine, située dans la plaine et bordée de culture, provoque souvent des inondations le long de ses berges. Il en va de même pour le Cottey, ruisseau de l'Ain qui se jette dans le canal de Miribel à Niévroz.



Un secteur de Niévroz inondé



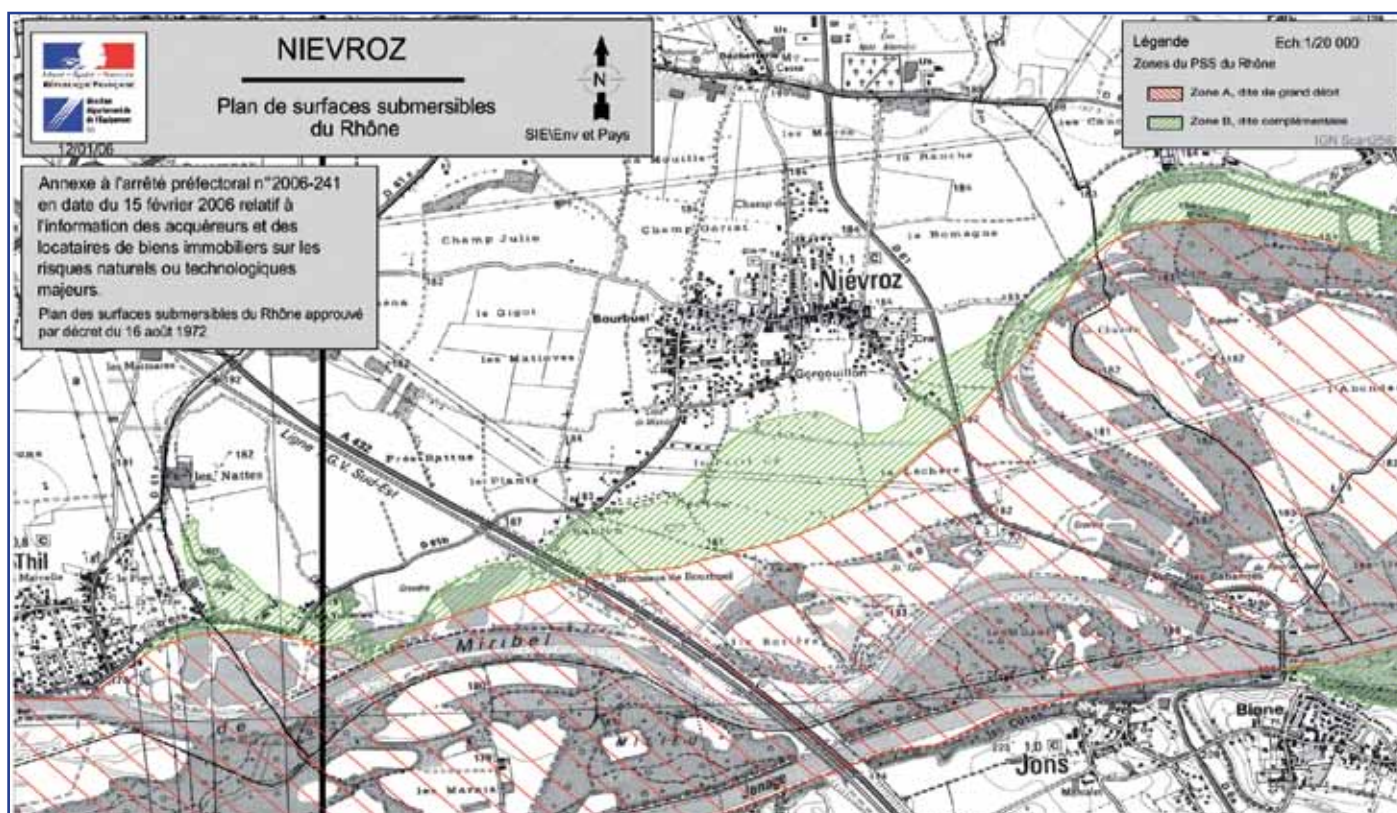
Impasse d'Alsace (vers pont de Jons)



Impasse d'Alsace (vers pont de Jons)



Impasse d'Alsace (vers pont de Jons)



Quelles sont les mesures de prévention ?

En cas de crue imminente, le service d'alerte des crues avertit le Préfet qui informe le Maire. La municipalité met alors en place l'information à la population et ordonne le cas échéant l'évacuation des zones à risques.

Vous pouvez vous tenir informé par le site www.vigicrues.gouv.fr

LES BONS RÉFLEXES !



Gagnez rapidement un point en hauteur.



Fermez portes et fenêtres afin de limiter les dégâts occasionnés par l'eau.



Coupez l'électricité et le gaz.



N'approchez pas des zones inondées.
Respectez la signalisation en place et n'engagez pas votre véhicule sur des voies inondées.



SEISME

Qu'est ce que c'est ?

Un séisme ou tremblement de terre résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Il se produit de très nombreux séismes tous les jours (en moyenne 270), mais la plupart ne sont pas ressentis par les humains.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches.



Le cas de NIÉVROZ

Situé en partie dans une zone sismique englobant l'ensemble de la chaîne alpine, l'Est du département de l'Ain connaît périodiquement des secousses sismiques d'intensité variable, le plus souvent très faible. La Commune de Niévroz se trouve dans une zone de sismicité de niveau 3 sur 5 soit dans une zone modérée. Aucun séisme grave ne s'y est produit depuis presque deux siècles (1822). Toutefois, les secousses (sans gravité) ressenties à une époque récente, comme en février 2004 avec un séisme d'une intensité de 3 sur 9 sur l'échelle de Richter, dans l'ensemble du département démontrent que le risque est réel.

LES BONS RÉFLEXES !



Eloignez-vous de la zone dangereuse.



Si vous êtes dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide, sous un encadrement de porte ou près d'un mur porteur.



Coupez l'électricité et le gaz.



Si vous êtes dehors, éloignez-vous des bâtiments, ne restez pas sous ou sur un pont. En voiture, ne descendez pas avant la fin de la secousse.



Qu'est ce que c'est ?

Si les phénomènes météorologiques ne sont pas recensés parmi les Risques Majeurs, les changements brutaux du climat augurent de plus en plus d'aléas violents.





Comme toutes les communes françaises, Niévroz est concernée par de potentielles fortes précipitations, des orages, du vent violent et des tempêtes de neige, du verglas, un grand froid ou encore une canicule.



Quelles sont les mesures de prévention ?

Tous ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance météorologique menée par Météo France. Elle caractérise les niveaux de vigilance par quatre couleurs. En cas d'alerte, elle émet régulièrement des bulletins de suivis du phénomène. En cas d'alerte orange ou rouge, nous vous conseillons de vous tenir régulièrement informé de l'évolution du phénomène dangereux via le site www.meteo.fr ou par téléphone au 32 50 (0,34 €/mn).

Code couleur vigilance Météo France :

-  Pas de vigilance particulière.
-  Phénomène habituel pour la saison.
-  Phénomène dangereux de forte intensité.
-  Phénomène d'intensité exceptionnelle, l'alerte est maximale.

Lorsqu'un événement météorologique présente un caractère potentiellement dangereux, Météo France en alerte le Préfet qui informe le Maire des communes concernées par le risque.

LES BONS RÉFLEXES !



Limitez vos déplacements.



RUPTURE DE BARRAGE

Qu'est ce que c'est ?

A la suite d'une rupture de barrage, on observe en aval du barrage une inondation catastrophique, comparable à un raz de marée, précédée par le déferlement d'une onde de submersion plus ou moins importante selon le type de barrage et la nature de la rupture.

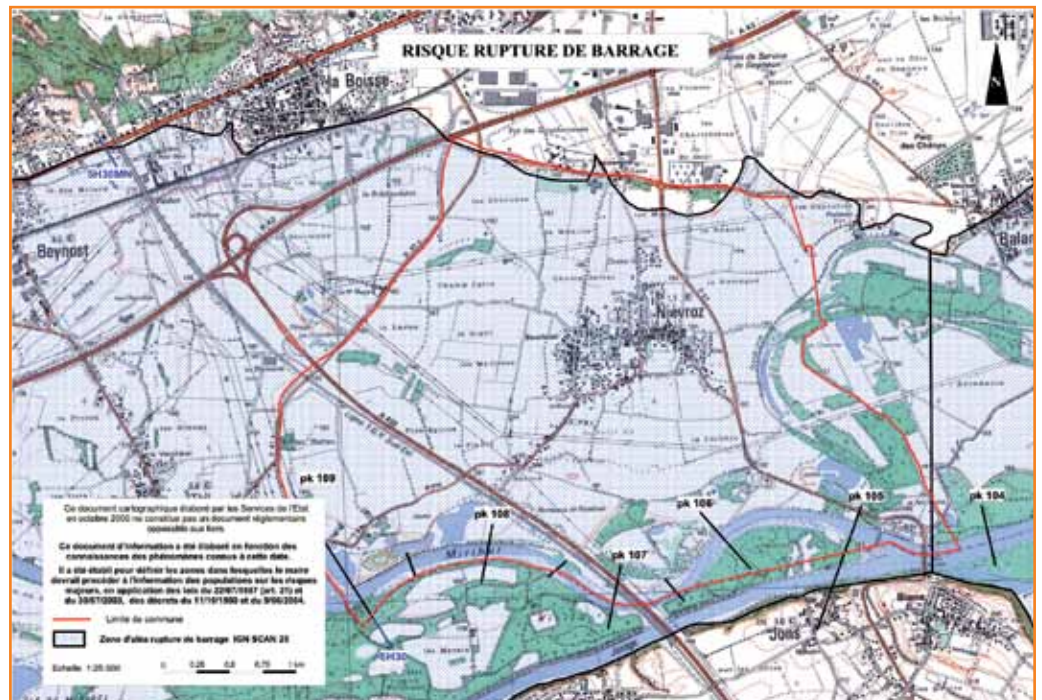
Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible ; la situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage. En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice dont les caractéristiques (hauteur, vitesse, horaire de passage, etc.) sont étudiées en tout point de la vallée.



barrage de Vouglans

Le cas de NIÉVROZ

La Commune de Niévroz est concernée par le risque rupture de barrage de Coiselet et de Vouglans. En cas de rupture brusque et imprévue de ce dernier (risque extrêmement faible), le temps d'arrivée de l'onde de submersion, sur la commune de Niévroz (située à 111km du barrage) est estimé entre 5 et 6 heures et la montée des eaux serait d'environ 12 mètres.



LES BONS RÉFLEXES !



Respectez les consignes d'évacuation.



Gagnez rapidement un point en hauteur. Pour la Commune de Niévroz, ce point est le collège de Montluel.



Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter votre abri.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Qu'est ce que c'est ?

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Les principaux dangers, pouvant être associés, liés à ce risque sont :

- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, etc. avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc ;
- l'incendie à la suite d'un choc, d'échauffement, d'une fuite, etc. avec des risques de brûlures et d'asphyxie ;
- la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.



Le cas de NIÉVROZ

La commune de Niévroz est concernée par le risque transport de matières dangereuses en surface avec les autoroutes A42 (Lyon - Pont d'Ain) et A432 (liaison A42 - aéroport St Exupéry) ainsi que la ligne TGV Sud Est.

Elle est également concernée par le risque transport de matières dangereuses souterrain avec le passage de deux canalisations de gaz de diamètre 500 mm.



LES BONS RÉFLEXES !



Confinez-vous dans un bâtiment.



Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, etc.). Arrêtez ventilation et climatisation.



Ne fumez pas.



Evitez les contacts électriques et les points chauds (téléphone, briquet, etc.)

INFORMATIONS PRATIQUES



MAIRIE : 04 78 06 12 50 ou www.ville-nievroz.fr

GENDARMERIE de MONTLUEL.....	17 ou 04 78 06 10 24
SERVICES DE SECOURS.....	18 ou 112 (d'un portable)
SAMU.....	15
SERVICE DES EAUX.....	0810 544 544
ErDF.....	0972 675 001
GrDF.....	0810 433 001
FRANCE TELECOM.....	10 13

RADIO : Fréquence Côtière 97.6

METEO : www.meteo.fr ou au 32 50 (1,35 €/appel + 0,34 €/mn) et www.vigicrues.gouv.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

- L'institut des risques majeurs : www.irma-grenoble.com
- Site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENTS CONSULTABLES EN MAIRIE

- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Plan de Surfaces Submersibles (PSS)

OBJETS UTILES



Il peut être utile d'avoir à portée de main les objets suivants en cas d'alerte ou d'évacuation :

- un poste de radio fonctionnant avec des piles (avec piles de rechange) ;
- une lampe torche électrique (prévoir des piles de rechange) ;
- un endroit où réunir l'ensemble de vos papiers importants (pièces d'identités, passeport) afin de pouvoir rapidement les prendre en cas d'évacuation ;
- une trousse de premiers secours (pansements, bandages, désinfectant, masques, etc.), pensez à prévoir les médicaments d'un éventuel traitement en cours ;
- éventuellement un téléphone portable avec une batterie de rechange ;
- une réserve d'eau en bouteille ;
- des vêtements de rechange ;
- des couvertures ;
- un nécessaire de toilette.

